



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Martine Lafond, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, un avis public mentionnant des modifications à la tenue de la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} février 2022.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

La séance régulière du conseil municipal du **1^{er} février 2022 sera tenue à huis clos à 16 heures** et les membres du conseil et les officiers municipaux pourront y participer par visioconférence.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets,
Ce 28 janvier 2022.

Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingt-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 janvier 2022.

Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière